

Commune de LORRY LES METZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

VU la délibération du conseil municipal en date du 28 août 2021, une enquête publique est lancée concernant le projet relatif au déclassement d'une partie du chemin rural dit « Chemin du Petit Chêne », cadastré comme suit :

Parcelle à déclasser : section 5 parcelle C/041, surface : 1 are 14

Parcelle à classer en domaine public communal : section 5 parcelle b/41, surface : 0 are 53 et section 5 parcelle c/42, surface : 0,93 ares

Ces parcelles sont accessibles par la route départementale, et sont destinées à ne plus être affecté à l'usage public. Cette enquête publique est destinée à recueillir les observations de la population. Elle se déroulera pendant une durée de 15 jour ouvrée, du lundi 10 janvier 2022 à 9h00 au jeudi 27 janvier 2022 à 17h00 inclus.

Monsieur Guy CAILLOT, fonctionnaire territorial retraité, étant inscrit sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur publiée par la Préfecture de la Moselle, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de Lorry-lès-Metz pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 janvier 2022 au jeudi 27 janvier 2022 inclus, aux heures d'ouvertures suivantes : du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 le samedi matin de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au siège de l'enquête à l'adresse suivante (Mairie de Lorry-lès-Metz, 46 Grand Rue, 57050 Lorry-lès-Metz) en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir : À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ». Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la mairie : <https://lorrylesmetz.fr>. Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@lorrylesmetz.fr.

Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et dans les 8 premiers jours après l'ouverture de l'enquête publique, dans un journal diffusé dans le département. Il sera également affiché à la mairie de Lorry-lès-Metz, sur le site internet de la Mairie (<https://lorrylesmetz.fr>) et sur tout autre support en usage dans la commune ainsi qu'à l'extrémité du chemin rural précité.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Lorry-lès-Metz le lundi 10 janvier 2022 de 14h00 à 15h00 et le jeudi 27 janvier 2022 de 16h00 à 17h00.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au maire de la commune de Lorry-lès-Metz avec ses conclusions et son avis motivé. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public à la mairie de Lorry-lès-Metz et sur le site internet, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal délibèrera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Préfecture de la Moselle. Si le conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

Fait à Lorry-lès-Metz le 13/12/2021

Le Maire, Philippe GLESER

